

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 FEVRIER 2024 à SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Christophe en Brionnais, salle communale Bel Air les Foires, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 32 – Présents : 26 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Sylvia DARSAT – Mme Rachel BESANCON – M. Gérard PEGON – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Jacky PERRET – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – Mme Patricia MOMMESSIN.

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à G. MATHIEU) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à S. DARSAT) – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Hervé VIZIER (pouvoir donné à G. PEGON) – Mme Christelle DIOT (pouvoir donné à J. PERRET) – M. Guillaume BUISSON (pouvoir donné à B. PATTEEUW)

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023 à Saint Bonnet de Cray, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil valide à l'unanimité, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : modification de l'intérêt communautaire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/02/2024

Approbation du règlement budgétaire et financier
Modification des délégations au président
Versement de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents communautaires éligibles
Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques « prévoyance » et « santé »
Adhésion à Intercommunalités de France
Attribution du lot n°2 « charpente – couverture - zinguerie » réhabilitation de la Gendarmerie
Approbation d'une sous-traitance pour les travaux du lot n°1
Dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment des logements de l'ancienne Gendarmerie
Dépôt d'une demande de subvention au Conseil Régional pour la réhabilitation de la Gendarmerie (contrat TEA avec le Pays Charolais Brionnais)
Convention avec le CD71 pour aide au fonctionnement ACI, année 2024
Approbation des conventions avec BlaBlaCar Daily pour la mise en place d'un dispositif de covoiturage du quotidien commun aux 3 intercommunalités du Brionnais et dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert pour ce projet
Versement des pénalités de retard pour le raccordement électrique de l'atelier ACI
Reprise de la gestion de l'ALSH ados au 01/01/2024
Mise en place de la REP Matériaux et produits de la construction (bâtiment)
Point ajouté : modification des intérêts communautaires
Décisions du président
Questions diverses

DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/02/2024

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2024-01	Installation d'un nouveau délégué communautaire	Unanimité
2024-02	Approbation du règlement budgétaire et financier	Adoptée à l'unanimité
2024-03	Modification des délégations au président	Adoptée à l'unanimité
2024-04	Versement de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents communautaires éligibles	Adoptée à l'unanimité
2024-05	Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance »	Adoptée à l'unanimité
2024-06	Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque « santé »	Adoptée à l'unanimité
2024-07	Adhésion à Intercommunalités de France	Adoptée à l'unanimité
2024-08	Attribution du lot n°2 « charpente – couverture - zinguerie » réhabilitation de la Gendarmerie	Adoptée à l'unanimité
2024-09	Approbation d'une sous-traitance pour les travaux du lot n°1	Adoptée à l'unanimité

2024-10	Dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment des logements de l'ancienne Gendarmerie	Adoptée à l'unanimité
2024-11	Dépôt d'une demande de subvention au Conseil Régional pour la réhabilitation de la Gendarmerie (contrat TEA avec le Pays Charolais Brionnais)	Adoptée à l'unanimité
2024-12	Convention avec le CD71 pour aide au fonctionnement ACI, année 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-13	Mise en place d'un dispositif de covoiturage du quotidien commun aux 3 intercommunalités du Brionnais : approbation des conventions avec BlaBlaCar Daily et dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert	Adoptée à l'unanimité
2024-14	Versement des pénalités de retard pour le raccordement électrique de l'atelier ACI	Adoptée à l'unanimité
2024-15	Gestion de l'ALSH ados en collaboration avec la CC de Marcigny	Adoptée à l'unanimité
2024-16	Mise en place de la REP Matériaux et produits de la construction (bâtiment)	Adoptée à l'unanimité
2024-17	Modification des intérêts communautaires	Adoptée à l'unanimité

Installation d'un nouveau délégué communautaire

Il est procédé à l'installation au sein du Conseil communautaire, de M. Jacky PERRET, nouveau 2^{ème} adjoint au Maire de Saint Bonnet de Cray, en tant que délégué communautaire titulaire de la commune (en remplacement de M. Guy BEAUCHAMP, démissionnaire).

Approbation du règlement budgétaire et financier

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Ce document est obligatoire avec le passage à la nomenclature M57.

Modification des délégations au président

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la délégation au président pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement ou de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sans modifier le montant global des sections. Cette délégation est permise par le règlement budgétaire et financier en application du principe de fongibilité des crédits, contenu dans la M57.

Versement de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents communautaires éligibles

Suite à ce qui a été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil et après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le versement d'une Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle aux agents éligibles de la Communauté de communes. Cette prime sera versée en une seule fois, en mars 2024.

Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques « prévoyance » et « santé »

La Communauté de communes souscrit depuis de nombreuses années la couverture du risque prévoyance, via le contrat collectif conclu par le Centre de gestion. Cela permet aux agents qui y adhèrent de bénéficier de garanties couvrant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité. Elle verse également directement aux agents une participation aux frais de mutuelle, à la condition que le contrat soit labellisé.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture :

- du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que des niveaux minimums de couverture.
- du risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de Prévoyance et de Santé.

Ainsi, il propose de piloter l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture des risques Santé et Prévoyance. Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé et prévoyance, mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ce sujet devenant obligatoire de par la loi et étant donné que la Communauté de communes ne dispose pas d'un nombre d'agents suffisamment important pour obtenir des conditions intéressantes, le Conseil communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour :

- l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture des risques « prévoyance » et « santé ».

Adhésion à Intercommunalités de France

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'association « Intercommunalités de France », pour l'année 2024. D. CORDEIRO estime qu'il est important pour la Communauté de

communes, en tant que petite collectivité, de pouvoir s'appuyer sur un réseau, comme celui d'Intercommunalités de France ou de l'association des maires ruraux (dont il fait partie du bureau départemental). Cela permet d'être mieux informé, d'être représenté dans ces instances (pour ne pas subir les choses) et de bénéficier de conseils juridiques.

Attribution du lot n°2 « charpente – couverture - zinguerie » - travaux de réhabilitation de la Gendarmerie

Le lot « charpente – couverture - zinguerie » est un lot important qu'il convient d'attribuer pour permettre le bon déroulement des travaux et ne pas prendre de retard.

Après de multiples relances, le maître d'œuvre a reçu une seule offre. Elle a été formulée par l'entreprise « EURL Jean-François RIVOLLIER » (siège social : 75, Grand Rue à Iguerande) pour un montant de 159 242,21 € HT (estimation DCE : 175 000 € HT).

L'offre a été analysée par le maître d'œuvre. Elle est conforme au CCAP et CCTP, notamment sur le poste « isolation toiture des logements ». La solution de l'architecte permet d'obtenir des résultats conformes aux exigences de réduction des consommations énergétiques, mais a un coût relativement important par rapport aux solutions préconisées initialement. La variante proposée par le charpentier n'a pas été validée par le bureau de contrôle technique.

Sur ces éléments, le Conseil communautaire, à l'unanimité, attribue le lot « charpente – couverture - zinguerie » à l'entreprise RIVOLLIER d'Iguerande (déjà titulaire du lot 13 « plomberie – chauffage – ventilation – sanitaires »).

2 lots restent encore à attribuer : lot 5 « serrurerie – métallerie » et lot 9 « parquets ».

Approbation d'une sous-traitance pour les travaux du lot n°1

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la sous-traitance d'une partie des travaux du lot 1 (« démolitions - maçonnerie – gros œuvre »), pour un montant de 4 140 € HT. La sous-traitance est confiée par l'entreprise COELHO, titulaire du lot n°1, à la « SAS CHAPE LIQUIDE MASSON » (siège social : 157, rue de Trébande – 42640 SAINT ROMAIN LA MOTTE).

Dossier Fonds Vert pour la réhabilitation des logements :

L'augmentation de certains postes de travaux fragilise l'équilibre financier de l'opération de réhabilitation des 3 logements, avec un autofinancement communautaire plus élevé qu'initialement prévu (coût d'environ 1 500 € du m² carré réhabilité).

Afin de le réduire, la Sous-préfecture nous propose de retravailler le dossier Fonds vert déposé l'an dernier pour la réhabilitation de la Gendarmerie et mis en attente par les services de l'Etat (la priorité avait été donnée à la subvention DETR). Il peut être orienté vers les travaux du bâtiment des 3 logements.

Pour être éligible au Fonds vert, un projet, en métropole, doit permettre une réduction des consommations d'énergie d'au moins 40% par rapport à la situation d'avant-projet, ainsi qu'une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à déposer une demande de subvention Fonds vert de 119 279 € auprès des services de l'Etat.

Dépôt d'une demande de subvention au Conseil Régional pour la réhabilitation de la Gendarmerie (contrat TEA avec le Pays Charolais Brionnais)

Le projet de réhabilitation du bâtiment de la Gendarmerie a été retenu le 28/08/2023 par le Pays Charolais Brionnais, dans le cadre de la programmation de l'année 2023 du contrat Territoires en Action 2022-2028 du Pays Charolais Brionnais. La subvention demandée est de 180 000 €.

Le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à déposer cette demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté.

Le Président informe le Conseil que le chantier a commencé et que les réunions de chantier ont lieu chaque mercredi à 14 heures.

Convention avec le CD71 pour aide au fonctionnement ACI, année 2024

Le Conseil départemental verse une aide annuelle au fonctionnement des chantiers d'insertion. Pour l'ACI communautaire, cela permet notamment de financer une partie du salaire de l'encadrant technique. Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à passer avec le Conseil départemental pour cette subvention.

Le Président informe par ailleurs que plusieurs agents sont arrivés en fin de parcours (2 ans). Les bilans sont plutôt positifs avec 2 sorties positives, 1 sortie ordinaire. 1 autre sortie positive d'un agent est prévue début mars. Des recrutements sont en cours pour remplacer ces départs (la CC a reçu une dizaine de candidatures).

L'équipe a pris possession des nouveaux locaux à Saint Christophe début janvier. Les travaux de raccordement électrique du local sont plus longs que prévus.

Mise en place d'un dispositif de covoiturage du quotidien commun aux 3 intercommunalités du Brionnais : approbation des conventions avec BlaBlaCar Daily et dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert

L'initiative de ce projet revient à la CC Brionnais Sud Bourgogne, mais, en vue de proposer un dispositif plus attractif pour les habitants, il lui est apparu plus judicieux de le conduire à l'échelle des 3 intercommunalités ; d'où l'implication finale des CC de Marcigny et Semur-en-Brionnais. D. CORDEIRO indique que ce dispositif vient d'être lancé début février par la CC Le Grand Charolais et qu'il est à l'étude dans les collectivités limitrophes de la Loire.

Le projet vise à créer une plateforme de covoiturage du quotidien à l'échelle des 3 territoires pour des trajets du quotidien (petites distances). Concrètement, une contribution de 2 € par passager transporté sera versée au conducteur et le passager s'acquittera d'une participation de 0,50 €. Pour les 3 CC, le coût est limité pour une expérimentation d'une année à partir de septembre 2024. BlaBlaCar Daily assure un accompagnement à la communication pour le lancement et la gestion de la plateforme. Le reste à charge peut être financé par une subvention Fonds vert.

À l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la mise en place de ce programme de covoiturage du quotidien avec BlaBlaCar Daily et les 3 intercommunalités du Brionnais et autorise le président à déposer une demande de subvention Fonds Vert pour le projet.

Versement des pénalités de retard pour le raccordement électrique de l'atelier ACI

Compte tenu des délais donnés, le raccordement électrique du local ACI à Saint Christophe en Brionnais n'a pas été fait au 31/01/2024. En conséquence, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le versement de pénalités de retard au propriétaire, comme prévu dans l'acte notarié lors de l'achat du local fin décembre (80 € par mois de retard).

Gestion de l'ALSH ados en collaboration avec la CC de Marcigny

La refonte de la politique jeunesse sur le territoire constitue l'enjeu n°2 de la Convention Territoriale Globale. L'objectif recherché est notamment d'avoir plus de clarté dans la mise en œuvre de cette politique.

Dans cette perspective, les 2 Communautés de communes ont travaillé à un nouveau projet, intégrant les animations ludiques de l'ALSH ados. Il a été proposé à Brionnais découvertes une transition

progressive, mais l'association ne l'a pas souhaité ainsi et a demandé à être relevé de la gestion de cette action au 31/12/2023. Les Com com gèrent donc cette politique depuis le 01/01/2024. La mise en place de cette nouvelle organisation se fait de manière progressive, en s'appuyant sur le Point Infos Jeunes de Marcigny, géré par la CC de Marcigny.

F. ANTARIEU demande si ce nouveau projet concerne aussi les activités du PIJ. M. POPELIN répond que c'est en cours de discussion, entre les 2 CC et la CAF. Il faut se demander quelle offre on veut sur le territoire pour les ados, comment on peut la porter et avec quels moyens ? La volonté est de proposer un accueil plus libre, avec moins de contraintes et où les jeunes puissent être associés aux projets. L'important est d'arriver à créer une offre globale, unique sur les 2 CC et qui regrouperait à la fois les actions du PIJ et de l'ALSH ados. Des réunions de travail sont prévues dans les prochaines semaines pour continuer à avancer sur ce sujet, qui sera aussi à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission « action sociale », prévue la semaine prochaine.

Le Conseil prend acte de ces éléments.

Mise en place de la REP Matériaux et produits de la construction (bâtiment)

Ces nouvelles filières de valorisation concernent 7 catégories de déchets de la construction : laine de verre et de roche, démantèlement fenêtres, bois, plastiques, ... D'après les estimations réalisées par V. MEHU, en cas de mise en place de cette REP à la déchetterie de Saint Julien de Jonzy, la CC recevrait davantage de soutiens en contrepartie des collectes effectuées. Pour d'autres déchets, elle n'aurait plus à supporter non plus les frais de collecte (ils seraient pris en charge par les éco-organismes concernés). G. MATHIEU ajoute que la mise en place de cette REP nécessite aussi de revoir le règlement de la déchetterie, afin de le coordonner avec ceux des 2 déchetteries voisines et avoir les mêmes modalités d'accueil pour les professionnels.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide la mise en place de la REP matériaux et produits de la construction à la déchetterie de Saint Julien de Jonzy.

Modification des intérêts communautaires

A la suite d'une observation de la Sous-préfecture de Charolles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ajout d'un nouvel intérêt communautaire à la compétence supplémentaire « politique du logement et du cadre de vie », tel que rédigé ci-après : « réhabilitation et gestion de bâtiments, propriété de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, sur son territoire ».

Décisions du président :

Communication au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 18 décembre 2023.

Questions diverses :

- Redéfinition du périmètre des ZRR (qui s'appelleront désormais FRR) : le maintien de ce zonage est très important pour la Communauté de communes. Le fait d'être en ZRR impacte notamment des aides assainissement, l'éligibilité des candidats à l'ACI, des incitations fiscales importantes, des aides de la CAF, ... Selon les premières cartes des futurs zonages, la CC sortirait des zones éligibles naturellement, mais elle peut être rattrapée par le Préfet. Le Président s'est donc rapproché de lui lors des dernières réunions qu'il a eues avec lui, afin de lui détailler tous les impacts négatifs pour le territoire que cette décision engendrerait. La CC est volontariste, un peu modeste sur différents sujets, donc c'est une décision assez incompréhensible. F. ANTARIEU indique que l'objectif du gouvernement est de réduire drastiquement le nombre de communes rurales à revitaliser.

- Villages d'avenir : les Maires d'Iguerande et Semur-en-Brionnais ont participé au lancement du dispositif en Saône-et-Loire. 27 communes lauréates dans le département et une chargée de mission a été recrutée par la Préfecture. D. CORDEIRO rappelle que la candidature des 4 villages de la CC a été définie autour des sites clunisiens. Il conviendra donc de voir ce qui peut être proposé par les communs, en particulier à Varenne L'Arconce à l'issue des travaux et la réouverture de l'église.
 - Appel à projet France Services : D. CORDEIRO informe le Conseil de cet appel à projet. Il pourrait permettre de mobiliser une aide à l'investissement pour le projet de transfert du France Services dans les locaux de la mairie à Saint Christophe. Dossier à déposer d'ici le 29/02.
 - Application mobile : les installations se poursuivent et l'application est toujours très utilisée. Il est rappelé que les communes peuvent contacter INSITU pour développer leurs sites internet (sur la même base que le site communautaire). D. CORDEIRO indique qu'INSITU développe l'application à l'échelle d'un département. Les développements effectués dans ce cadre pourront profiter à l'application Marcigny / Semur Infos. Ce déploiement à un échelle départementale montre bien l'utilité d'un tel support de communication.
-

Actualités des commissions

Commission agricole :

- 22 agriculteurs ont déposé des déchets aujourd'hui lors de la collecte agricole. C'est plus que l'an dernier. Face à la demande, une seconde journée de collecte devra être organisée cette année (mai ?) et il faudra la renouveler l'année prochaine.
- P. AUVOLAT et L. GOUILLON ont assisté le 12/02 à une réunion sur la gestion des haies en agriculture, organisée par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Les échanges étaient intéressants. P. AUVOLAT distribue aux délégués un flyer pour inviter les agriculteurs à une formation environnement prévue le 07/03 à Charolles (coût de 140 € par agriculteur, pris en charge à 50% pour les agriculteurs à jour de cotisation).
- Chiffres des ventes au marché pour 2023 : baisse de 6 000 animaux au marché au cadran sur l'année (soit -14%) et baisse de 600 animaux pour le marché de la viande. Le CA de la SAEM recule donc de 90 000 €. Par contre, la SAEM a fait un très bon mois de janvier 2024.

Commission tourisme :

- F. de BELIZAL fait état de la rencontre du 06 février avec A. ACCARY : les élus lui ont présenté le projet de maison du tourisme, projeté à l'entrée du marché. Suite aux échanges, il convient de le retravailler en interne pour lui donner un concept différent de la Maison du Charolais. Une rencontre avec la mission tourisme du Département est à prévoir pour continuer à travailler le projet.
- Le travail se poursuit entre les sites clunisiens du pays Charolais pour animer le comité territorial. Le tour de table pour financer un poste d'animateur du comité et aussi pour mieux valoriser le travail du CEP est en bonne voie : toutes les intercommunalités et les communes concernées devraient participer, tout comme le Conseil départemental et le Pays. Cela devrait permettre d'envisager le recrutement d'une chargée de mission au printemps.
- Valorisation du canal de Roanne à Digoin : le contrat a été signé avec le département et la Région. Cette signature ouvre la voie à un futur aménagement du chemin de halage afin de faire de cette voie d'eau un axe supplémentaire de la valorisation touristique du territoire.

Commission lien aux communes :

- Le bulletin communautaire avance bien. Le bon à tirer va être envoyé demain à l'imprimeur. Ce nouveau numéro traitera uniquement des sujets communautaires, et ils sont nombreux ! D. CORDEIRO et F. ANTARIEU remercient Laura pour le travail de mise en page. Le magazine est un support important pour communiquer auprès des habitants et monter que la Communauté de communes avance dans la réalisation de sa feuille de route du mandat.

Commission environnement :

- Bilan définitif 2023 : baisse des tonnages OM de 44 tonnes. Les habitants produisent en moyenne 118 kilos par an (contre 127 kg/hab/an en 2022). C'est un très bon chiffre, qui peut encore baisser en 2024 avec le tri des biodéchets.
- L'évacuation des pneus collectés en déchetterie et trouvés par les communes sera organisée prochainement.
- 3 communes seulement ont répondu pour des caméras aux PAV : Saint Bonnet de Cray, Saint Didier en Brionnais et Oyé. Les autres communes intéressées doivent contacter Valérie, afin de finaliser le dépôt du dossier auprès de CITEO.
- Pas d'opération « Nettoyons la Loire » cette année à Iguerande. Elle est reportée en juin en même temps que l'opération « Nettoyons la Nature » menée par la Communauté de communes (date à définir en juin).
- D. CORDEIRO indique que la Communauté de communes a rempli, à la demande de la Préfecture, un questionnaire de planification écologique.

Commission action sociale :

- Maryse POPELIN fait part des chiffres de la fréquentation 2023 de l'ALSH d'ABISE (ouvert pendant les vacances et les mercredis). Ils sont en hausse.
- Dans le cadre du travail sur la jeunesse (priorité 2024 de la CTG), Aurélie a effectué une enquête auprès des écoliers et des collégiens en fin d'année dernière. Les résultats seront présentés à la commission lors de sa réunion prévue le 20/02. Cette enquête permettra d'avoir une meilleure idée des attentes et besoins des jeunes.
- Marine LAGOUTTE participera à la prochaine réunion de la commission afin de mieux informer les membres sur les activités proposées par ABISE
- 90 jeunes ont participé à l'après-midi « Monsieur le Maire », organisée dans le cadre de Grandir en Milieu Rural. Les échanges avec les jeunes ont été très intéressants, tout comme les retours sur cette action.
- Chantier d'insertion : 3 recrutements sont en cours au sein de l'équipe (5 entretiens menés).
- 20 personnes ont participé à la journée de démonstration du camion aménagé pour sensibiliser à l'adaptation des logements. Le Président rappelle que l'OPAH est toujours en cours et permet de mobiliser des financements de l'ANAH, du Département, de la Communauté de communes et des caisses de retraite pour ces travaux.

Actualités des communes

Saint Christophe en Brionnais : l'ouverture de la pharmacie est prévue dans le mois qui vient (travaux en cours).

Saint Bonnet de Cray : l'antenne mobile est opérationnelle depuis aujourd'hui (signal Bouygues Télécom activé). La commune relance son projet de bâtiment technique.

Saint Didier en Brionnais : installation en cours de l'antenne de téléphonie mobile.

Saint Foy : les travaux de la Mairie sont terminés. La commune a aussi refait les toits d'un lavoir et de la bascule.

Saint Julien de Jonzy : pas d'actualité particulière.

Sarry : le recensement se termine : plus de 100 habitants recensés (contre 88 selon le dernier chiffre INSEE). F. de BELIZAL a rencontré des responsables d'Orange pour évoquer des problèmes de câbles tombés par terre et non réparés. L'arrivée de la fibre a aussi été évoquée (sujet toujours compliqué).

Semur en Brionnais : recensement en cours (probable stabilité de la population). Les travaux du parking d'accueil touristique débutent dans 2 semaines.

Varenne L'Arconce : les travaux de l'église avancent, avec le début de la restauration des peintures. Le montant des travaux sera plus élevé que prévu (devis complémentaires d'environ 50 000 €). La commune étudie toutes les pistes de subvention.

Briant : pas d'actualité particulière.

Fleury la Montagne : le recensement se termine.

Iguerande : programmation en cours du chantier de la Mairie / bureau poste / France Services, avec une 1^{ère} estimation de travaux de 500 000 €. Une fois terminés, les locaux permettront d'accueillir le Relais Petite Enfance dans de bien meilleures conditions. A la Fabrique du Nouveau Monde, les animations du mois de février auront pour thème les voyages et vacances. Les élus de la commune dressent un bilan très positif des premiers mois d'ouverture de la structure. Elle enregistre plus de 500 inscrits (des habitants de la commune et d'ailleurs). Un travail de promotion reste à faire pour l'espace de coworking.

Ligny en Brionnais : G. PEGON informe que la commune s'est opposée au rachat d'un pylône de télécommunications par ATC France. L'arrivée du site internet va modifier la publication des délibérations et actes réglementaires (plus d'affichage papier, idée d'acheter un panneau tactile en libre consultation, mais coût important). La commune va signer un protocole avec la Procureure de la République pour lutter contre les petites incivilités et renforcer les pouvoirs de police du Maire.

Mailly : début du remplacement de l'éclairage public par le SYDESL. La commune sollicite une aide du Fonds vert pour ce projet. Les travaux communaux 2023 ont pris du retard. Le Conseil municipal prépare un projet de rénovation de la place des Lots, à l'entrée du bourg côté Iguerande.

Oyé : finalisation du recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON
	